

27^{ème} CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE MIXTE DE HAUTE-SORNE

Procès-verbal de la séance du mardi 13 décembre 2016 à 18h30

À la Halle de gymnastique à Bassecourt

Président : M. Claude HUMAIR, Président.

Secrétaire : M. Gérard KRAFT, Secrétaire du Conseil général.

Présents : M. le Maire Jean-Bernard Vallat. Les membres du Conseil communal suivants : Mme Rose-Marie Allemann, M. Pascal Crétin, M. Etienne Dobler, Mme Nicole Eggenschwiler, M. Abel Gelso, M. Guy Meier et M. Georges Migy.

Excusé : M. Gérard Ruch (hospitalisé) et M. Michel Guerdat (malade).

Convocation : La séance de ce jour a été convoquée par lettre et par publication dans le Journal Officiel n° 42 du 30 novembre 2016, ainsi que par affichage public.

M. le Président Claude Humair a le plaisir d'ouvrir la dernière séance de l'année du Conseil général à la Halle de gymnastique à Bassecourt. Il souhaite une cordiale bienvenue aux membres du Conseil communal, ainsi qu'aux représentants de la presse et au public.

M. Humair communique que la présente assemblée a été convoquée par courriel, courrier et affichage public, ainsi que par le Journal Officiel.

Tout le monde a pu prendre connaissance de l'ordre du jour, M. le Président demande s'il y a une proposition pour une inversion ou une suppression de points à l'ordre du jour ?

L'ordre du jour est accepté.

Le Président donne la parole au Secrétaire du Conseil général pour l'appel.

1. Appel.

Gérald Kraft, secrétaire du Conseil général, procède à l'appel nominal.

M. Patrice Baume (PDC) est excusé et non remplacé.

M. Yves Beuchat (PDC) est excusé et non remplacé.

Mme Jeannette Receveur (PDC) est excusée et non remplacée.

M. Gervais Gisigier (PCSI+RC) est excusé et remplacé par M. Gérard Membrez.

Mme Céline Grellier (PCSI+RC) est excusée et non remplacée.

Mme Christine Roemer (PCSI+RC) est excusée et non remplacée.

M. Damien Lachat (UDC+AB) est excusé et non remplacé.

M. Didier Morandelli (UDC+AB) est excusé et remplacé par M. Erwin Noirat.

28 conseillers généraux sur 33 sont présents.

2. Procès-verbal du 15 novembre 2016.

Le procès-verbal du 15 novembre 2016 est accepté tel que présenté, avec remerciement à son auteur.

3. Communications.

Communications de M. le Maire Jean-Bernard Vallat :

- M. Jean-Bernard Vallat excuse M. Michel Guerdat (secrétaire communal). Il a été opéré à Bâle et tout va bien. M. Gérard Ruch (conseiller communal) s'est fait opéré à un genou au CHUV à Lausanne. Il se remet gentiment.
- Les guichets de l'administration communale seront fermés du 23 décembre à midi jusqu'au 3 janvier 2017.
- La dernière séance du Conseil communal a eu lieu hier lundi 12 décembre 2016.
- Concernant le Centre de culture et de sport à Courfaivre, des mesures de la nappe phréatique sont effectuées et nous attendons le rapport d'expert. On peut utiliser la halle en toute sécurité. Il ajoute que le Conseil général aura à se prononcer sur le coût des travaux.
- Slow up : le Maire a participé à l'assemblée générale. Le comité a lancé un appel aux bénévoles.
- Harmonisation des sociétés : toutes les sociétés locales ont reçu leur état actuel des contributions et participations et l'état futur pour 2017. Ils ont la possibilité de demander une entrevue au Conseil communal.
- Le permis de construire n'a pas pu être délivré pour l'escalier de secours à la crèche-garderie en raison d'une opposition. Le Conseil communal avait déjà lancé les soumissions.

M. le Maire annonce la nomination de M. Abel Gelso en tant que vice-maire pour 2017.

4. Questions orales.

M. Kevin Challet (PS) a été interpellé par plusieurs citoyens au sujet de l'éclairage de la place de jeux à Glovelier, qui fonctionnait toute la nuit. Il rappelle que la pollution lumineuse, c'est la dégradation de l'environnement causée par l'excès d'éclairage artificiel visible en extérieur et sans oublier que tout cela a un coût. M. Challet pose les questions suivantes :

- Comment le Conseil communal pense régler ce problème d'éclairage à Glovelier ?
- Pourrait-il y avoir d'autres problèmes similaires au sein de notre commune ?

M. Pascal Crétin, Conseiller communal responsable du dicastère des services communaux, répond qu'il a fait trois constatations. Il y a cinq luminaires, dont trois luminaires LED. Quatre luminaires s'éteignent et un reste allumé. Les luminaires sont munis d'une extinction automatique à 22 heures.

M. Kevin Challet (PS) est satisfait.

Mme Yvonne Lucchina (PS) rappelle que lors de la séance du Conseil général du 21 juin 2016, M. le Maire Jean-Bernard Vallat communiquait que le Centre d'Accueil des Migrants de Courfaivre souhaitait discuter avec la Commune pour mieux intégrer les jeunes requérants. Elle précise qu'actuellement, 25 jeunes mineurs, de différentes nationalités, cohabitent dans le centre.

Mme Lucchina ajoute qu'elle fait partie d'un groupe d'Accueil Réfugiés, qui s'est constitué à Undervelier-Soulce et collabore depuis quelques mois avec le centre de Courfaivre. Des repas ont été préparés avec ces jeunes et d'autres activités sont prévues pour l'année prochaine. Ce groupe est à disposition de la Commune pour une éventuelle collaboration.

Mme Yvonne Lucchina demande si la Commune a entrepris des démarches avec le centre ? Si oui, quelles démarches et y a-t-il des activités de prévues ou autre chose ?

M. le Maire Jean-Bernard Vallat répond que nous pourrions prévoir des collaborations avec le Centre de réfugiés où il n'y a que des mineurs. Mais cela fait aussi parti du travail de l'AJAM. Nous leur avons permis d'utiliser le Centre sportif et le terrain vers l'école. Nous avons reçu l'AJAM et avons reçu des documents d'informations. Le Conseil ne voit pas d'objections à aider ces jeunes.

Mme Yvonne Lucchina (PS) est satisfaite.

M. Frédéric Juillerat (UDC+AB) relève que l'implantation de l'administration cantonale dans une commune est bénéfique à plus d'un titre. Avec les années, une partie des fonctionnaires s'y établissent et l'économie local en est gratifiée. Delémont, avec près de 600 fonctionnaires est le principal bénéficiaire de cette situation. Sachant que la Constitution jurassienne précise à l'article 69, alinéa 3 que l'administration doit être décentralisée, M. Juillerat demande au Conseil communal quelle démarche entend-il entreprendre afin que Haute-Sorne accueille aussi une partie de l'administration cantonale ?

M. le Maire Jean-Bernard Vallat rappelle que Glovelier devait recevoir l'Office des véhicules et cela ne s'est jamais fait. C'est un vœu pieu. Le Conseil communal va demander une entrevue au Gouvernement et demander s'il y a possibilité d'implanter une administration dans la commune.

Frédéric Juillerat (UDC+AB) est satisfait.

M. Denis Jeannerat (PDC) a été interpellé au sujet de nuisances nocturnes générées par des rassemblements de jeunes, notamment dans l'espace Gare CFF – jardin Robinson et également dans le secteur de l'école secondaire. Les personnes se plaignent du bruit, de la dégradation du matériel public et privé et d'insultes. Ces incivilités répétées dégradent la qualité de vie dans ces quartiers. Parmi qui viennent à l'esprit, on pense à un renforcement de la présence policière sur le terrain, l'interdiction d'accès des espaces de l'école hors des plages de fréquentation des locaux, installation de matériel de vidéosurveillance, ou encore à des méthodes plus « soft » comme la sensibilisation et la communication. Le Conseil communal connaît, comment la juge-t-elle et quelles actions envisage-t-il pour que ces rassemblements se passent dans le respect des personnes et des choses ?

M. le Maire Jean-Bernard Vallat répond que les nuisances constatées un peu partout font l'objet de téléphones et des collègues maires ont aussi des problèmes. Tous les mois, M. le Maire rencontre la police cantonale. La Police a décidé de renforcer ses patrouilles et de faire des rondes à pied. M. le Maire ajoute que la vidéosurveillance a été acceptée dans notre règlement et on peut installer des caméras à certains endroits. On ne peut pas faire n'importe quoi et cela a un coût. Il serait dommage de fermer le hall d'écoles, car cela pénaliserait les autres jeunes.

M. Denis Jeannerat (PDC) est satisfait.

M. Patrick Ballaman (PS) relève que les affaires politiques de notre commune, en bonne partie, se passent au sein du Conseil général, dont les séances ne sont pas ou très peu suivies par la population. Il a le sentiment que nous manquons encore cruellement d'information à l'égard des citoyens. La population lui paraît suivre de loin la vie politique de notre grande commune et nous remarquons qu'il est difficile d'intéresser les gens à s'y investir. Il fait l'hypothèse que plus de communication pourrait y pallier, en partie du moins, ce qui amène M. Ballaman à nous transmettre les questions qu'il se pose :

- Pouvons-nous compter uniquement sur la bienveillance de la presse orale et écrite pour relate l'entier de nos actions (dépôt de motions, de postulats, questions orales, écrites ?)
- Pouvons-nous compter sur le fait que les citoyens consultent le site de la commune sur lequel figurent ces informations ?
- Pouvons-nous nous reposer uniquement sur la bonne volonté du Conseil communal qui a la tâche d'insérer des articles dans le journal local Clin d'œil ?

M. Ballaman répondrait par la négative à ces trois questions. Ceci l'amène à faire les propositions suivantes :

A partir du moment où la commune verse une rétribution au journal Clin d'œil, ne serait-il pas possible de compléter les informations données par le Conseil communal par un résumé des différentes interventions faites au Conseil général :

- Questions écrites / orales ;
- Postulats ou motions.

Serait-il envisageable de laisser aux groupes politiques la possibilité d'y insérer des avis ou des prises de position ?

Ce thème pourrait éventuellement être intégré dans la démarche qui vient de débiter avec le groupe de travail « Préparons ensemble l'avenir de notre Commune ».

M. le Maire Jean-Bernard Vallat répond que la presse fait bien son travail. Les journalistes donnent les informations qu'on leur donne. Il rappelle le site internet de la commune et le journal Clin d'œil, qui va être modifié. Nous avons augmenté notre présence dans le journal, avec maintenant 4 pages de réserves. M. Vallat ajoute que la rédaction prend du temps, mais le Conseil communal doit revoir la façon d'informer et trouver une solution. Une séance se tiendra au début de l'année prochaine. Le Conseil général peut aussi diffuser des informations sur le site, comme il y a deux ans.

M. Patrick Ballaman (PS) est partiellement satisfait.

5. Préavisier le crédit de Fr. 3'246'650.00 pour la rénovation du bâtiment de l'école primaire de Bassecourt (Message n° 83 du Conseil communal au Conseil général du 21 novembre 2016).

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme Rose-Marie Allemann, conseillère communale en charge des bâtiments, explique que le projet est divisé en trois phases, indépendantes, mais forcément liées. La première comprend l'amélioration énergétique du bâtiment et la réfection partielle des classes et corridors. La seconde correspond au changement du chauffage actuel par un chauffage à pellets. La troisième englobe des rénovations urgentes du bâtiment de la halle de gymnastique.

Les travaux prévus finaliseront les améliorations faites en 2011 par l'intégration d'un ascenseur et la réfection des sanitaires de l'école. Le bâtiment actuel construit en 1952 et agrandi en 1968 ne répond plus aux exigences énergétiques actuelles. Il est prévu de refaire complètement l'enveloppe du bâtiment en y appliquant une isolation périphérique.

Le chauffage actuel à mazout sera remplacé par un chauffage à pellets. Ce chauffage à pellets permettra de chauffer tous les bâtiments actuellement desservis par le chauffage à mazout, à savoir l'école primaire, la crèche des Patachous, l'UAPE, la halle de gymnastique et le bâtiment de l'ancien bureau communal.

La toiture de la halle de gymnastique est en fin de vie et une réfection devient urgente. Il est prévu de changer la couverture et d'y installer une sous-couverture améliorant également l'isolation thermique de la toiture. Sur le pan Sud, un système de panneaux solaires photovoltaïques sera installé.

Selon le calendrier proposé, la première phase des travaux concernera l'enveloppe du bâtiment. Elle débutera en juillet pour se terminer en principe à fin novembre 2017. Les autres travaux qui toucheront l'intérieur du bâtiment seront concentrés sur les vacances d'été et leur réalisation sera répartie sur les années 2017 et 2018.

L'investissement selon le programme des travaux se monte à Fr. 3'246'650,-. Le taux actuel de subventionnement pour la commune est fixé à 33,2 %. Il est recalculé chaque année et sera notifié dans la décision de subvention. La charge financière annuelle est de Fr. 195'000,-.

M. Burri, bureau d'architecture Burri et Partenaires, présente le projet.

M. Jean-Luc Portmann demande s'il est prévu un chauffage à distance ou à pellets ?

Mme Rose-Marie Allemann répond que la proposition est un chauffage à distance.

Mme Catherine Wolfer indique que le groupe PS a accueilli avec enthousiasme le projet de rénovation de l'école primaire qui a l'intelligence de prendre en compte le problème dans sa globalité. Elle souligne l'intérêt de revoir l'isolation totale du bâtiment, ainsi que son système de chauffage au point d'arriver à le porter au niveau des normes exigeantes du label Minergie. Un seul point chiffonne le PS, il s'agit du paragraphe concernant *les colonies d'hirondelles et de martinets qui occupent actuellement les avant-toits de l'école, une tour à hirondelles sera mise en place aux abords du bâtiment. Ces éléments hors crédit, seront financés par une instance publique.*

Mme Wolfer précise que les colonies auxquelles il est fait allusion sont d'importance nationale. 50 couples de martinets et plus de 60 couples d'hirondelles se reproduisent dans les nichoirs posés et entretenus depuis 30 ans par Alain Georgy et le GPNG. Elle rappelle que ces oiseaux font partie des espèces protégées d'où l'importance de sauver leur habitat. Pour les hirondelles, la construction d'une tour, du type de celles de Glovelier et Courfaivre est la meilleure solution. La réalisation d'une telle construction représente un montant de Fr. 30'000,-. De nouveaux nichoirs à martinets prendront place, une fois l'autorisation de l'office du patrimoine obtenue, sous les avant-toits du bâtiment de l'ancien bureau communal. Cela représente une somme de Fr. 2'000,-. Du coup, un montant a été inscrit au budget sous le libellé « Aménagements extérieurs ». Même s'il est vrai que des demandes de subventions seront envoyées à des instances publiques et privées, ce montant a été prévu pour servir, en particulier, de garantie de déficit. C'est une information qui a été confirmée, entre autres, à la Commission de l'environnement.

Le paragraphe cité, laisse entendre que le montant prévu pour la réalisation d'aménagements extérieurs sera aussi destiné à la création d'une aire de jeux, ce à quoi nous ne nous opposons nullement, je tiens à le préciser.

Le Conseil communal peut-il simplement confirmer qu'une part du montant destiné aux « Aménagements extérieurs » sera bien affectée aux dépenses liées au déménagement des colonies d'hirondelles et de martinets ?

Mme Rose-Marie Allemann répond que le Conseil communal va faire le mieux possible.

Passé au vote, le Conseil général préavis favorablement le crédit de Fr. 3'246'650,- à l'unanimité.

6. Approbation des budgets communaux et bourgeois 2017. Fixation des taux et taxes proposés par le Conseil communal (Message n° 84 du Conseil communal au Conseil général).

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. Etienne Dobler, conseiller communal responsable du dicastère Finances et Impôts, va présenter l'ensemble du budget 2017. Avec un excédent de charges de Fr. 644'780,-, le déficit est conséquent. Avec Optima, les charges de l'enseignement augmentent de Fr. 165'000,- et en raison d'une diminution de la rétrocession des impôts frontaliers, nous avons un montant de Fr. 165'000,- de produits en moins, soit une charge nette de Fr. 330'000,- qu'il faut absorber avec ces deux éléments. Sinon la situation est saine, avec ce paradoxe. Les rentrées fiscales sont importantes. M. Dobler espère que cela va continuer. Le budget 2017, qui présente un excédent de charges de Fr. 644'780,-, est qualifié de très prudent. M. Etienne Dobler présente le budget communal 2017 à l'aide d'un powerpoint.

M. Dobler présente les budgets de fonctionnement bourgeois 2017 :

Bourgeoisie de Bassecourt	excédent de produits	fr. 7'000,-
Bourgeoisie de Courfaivre	excédent de charges	fr. 34'450,-
Bourgeoisie de Glovelier	excédent de charges	fr. 23'370,-
Bourgeoisie de Soulce	excédent de charges	fr. 31'400,-

La discussion est ouverte.

M. Jean-Luc Portmann (PCSI+RC) constate que quelques mauvaises surprises péjorent la situation financière. Il regrette les mesures Optima qui, contrairement à ce qui a été dit, n'ont pas d'effets neutres sur les communes : c'est Fr. 330'000,- de malus pour notre commune. Il se demande si les communes vont accepter cette situation ou vont-elles monter au créneau auprès du canton pour revendiquer cette neutralité des coûts ? Affaire à suivre selon M. Portmann. Le groupe prend acte de ce budget à juste titre plutôt pessimiste. Il demande à toutes les instances décisionnelles de Haute-Sorne d'être vigilants dans les années à venir, car ce budget 2017 annonce une situation plutôt tristounette. Le groupe PCSI+RC relève l'excellente facture du message qui est précis, concis et clair. M. Portmann remercie le Conseil communal et l'administration des finances, en particulier à Etienne Dobler et Mirco Bellè pour la qualité des documents présentés et le magnifique travail effectué. M. Jean-Luc Portmann annonce que le groupe PCSI+RC acceptera le budget 2017, même si nous grinçons des dents face aux difficultés financières qui vont pointer ces prochaines années.

M. Michel Saner (PDC) fait référence à la séance du 28 novembre 2016 avec le service financier. La séance a été longue, mais les explications ont été claires et précises. Il remercie le personnel communal pour les efforts consentis. Le groupe PDC acceptera ce budget déficitaire.

M. Patrick Ballaman (PS) soutient la tenue d'une séance comme celle du 28 novembre 2016. Il évoque la péréquation financière et Optima. Il est d'avis qu'il faudra bien définir les priorités, avec un retour d'investissement comme l'éclairage LED. M. Ballaman ajoute qu'il serait bien de comparer les taxes payées dans les différents villages. Le PS va accepter le budget et la quotité d'impôt. Il remercie le Conseil communal et le personnel communal.

M. Frédéric Juillerat (UDC+AB) déplore que la commission des finances n'ait pas pu faire de proposition au Conseil communal. Il remercie le Conseil communal et le personnel.

M. Etienne Dobler regrette l'importance du déficit budgétaire. Il remercie les présidents pour leurs propos. Il prend les remarques pris en considération. M. Etienne Dobler présente les budgets à l'aide d'un powerpoint.

Il est demandé si la Commune doit participer financièrement à la construction d'une nouvelle patinoire à Porrentruy et au Tropicana ?

M. Etienne Dobler répond que pour la patinoire d'Ajoie, nous avons reçu une demande du comité de soutien. Le Conseil a opté pour soutenir ce projet, par un don unique à raison de 1,- par habitant, pour ce projet d'importance cantonale. Des communes autres qu'ajoulotes ont participé.

Pour le Tropicana, la manifestation est organisée à Bassecourt et bénéficie d'un soutien comme toutes les sociétés locales. Les prestations sont les mêmes que par le passé, en l'absence de règlement. C'est une manifestation phare que la Commune doit soutenir. Les dons sont versés à des associations caritatives, c'est un beau message de la Commune.

Mme Véronique Meier revient sur la création d'un poste de secrétaire et souhaite savoir ce qui est prévu.

M. Etienne Dobler répond que le Conseil général avait accepté une motion. Actuellement, nous sommes à l'étude de cette motion. Suite au départ de deux employés de la commune à la fin de l'année 2017, un groupe est au travail pour être plus efficient. Pour l'instant, le résultat n'est pas connu.

M. Daniel Joray demande des informations par rapport aux investissements.

M. Etienne Dobler répond que chaque conseiller a fait ses réservations et après ce sont des choix politiques. La planification des investissements est faite sur deux ans.

Passé au vote, les budgets communaux et bourgeois 2017, ainsi que les taux et les taxes sont acceptés à l'unanimité.

M. Claude Humair remercie le service financier pour la qualité du message.

7. Nomination d'un membre de la commission énergie.

Le groupe socialiste propose Mme Catherine Wolfer.

Passé au vote, Catherine Wolfer est nommée par applaudissements membre de la commission énergie.

8. Réponse à la question écrite n° 18 « Gestion des sociétés de la Commune de Haute-Sorne ».

M. Daniel Joray (groupe PCSI+RC) n'est pas satisfait de la réponse.

9. Statuer sur la demande d'admission à l'indigénat communal présentée par M. Luigi Marchetti, son épouse Finamore Alberta et leur fille Maeva.

M. le Maire Jean-Bernard Vallat présente la demande d'admission à l'indigénat communal présentée par M. Luigi Marchetti, son épouse Alberina Finamore et leur fille Maeva. M. Luigi Marchetti est né le 30 janvier 1963 en Italie. Il est arrivé en décembre 1963 à Glovelier. Son épouse Alberina Finamore est née le 11 avril 1966 en Italie. Leur fille Maeva est née le 26 juillet 1998 à Delémont. La famille Marchetti est domiciliée à Bassecourt et au bénéfice du permis C.

M. Marchetti vit en Suisse depuis 53 ans, sa vie est en Suisse. Ses futurs petits-enfants auront la nationalité suisse. Il a acquis la mentalité jurassienne et il est toujours très bien accueilli au Jura. Pour Mme Finamore, ses deux enfants sont nés en Suisse. Elle ne quittera jamais la Suisse en laissant ses enfants ici. Elle a son travail et sa vie en Suisse. Elle se sent plus étrangère en Italie qu'en Suisse. Maeva est née au Jura et ne se voit pas vivre en Italie. Elle a ses amis et sa famille dans le Jura et fait ses études ici.

L'audition s'est déroulée le 12 octobre 2016. Au vu des renseignements recueillis, le Service de la population considère que toutes les conditions sont réunies pour que M. Luigi Marchetti, son épouse Alberina Finamore et leur fille obtiennent le droit de cité communal et cantonal.

Passé au vote, la demande à l'indigénat communal est accordée par applaudissements.

10. Statuer sur la demande d'admission à l'indigénat communal présentée par M. Parisio Cristian et son épouse Maria Antonia Cristian.

M. le Maire Jean-Bernard Vallat présente la demande d'admission à l'indigénat communal présentée par M. Parisio Cristian et son épouse Maria Antonia Cristian. M. Parisio Cristian est né le 30 mars 1948 en Italie. Il est arrivé en 1966 à Bassecourt. Mme Maria Antonia Cristian est née le 15 octobre 1951 en Italie. Elle est arrivée à Delémont en 1969. Elle est domiciliée à Bassecourt depuis 1972. Les époux sont au bénéfice du permis C.

M. Cristian ne se sent pas à la maison en Italie. Il a construit sa vie en Suisse, il a sa maison, ses amis et ses enfants ici. Mme Cristian a besoin d'acquiescer officiellement la nationalité suisse, car elle se sent d'ici. Elle a vécu les $\frac{3}{4}$ de sa vie dans le Jura. Ses racines sont en Suisse et plus rien ne la relie à l'Italie.

L'audition s'est déroulée le 26 octobre 2016. Au vu des renseignements recueillis, le Service de la population considère que toutes les conditions sont réunies pour que M. Parisio Cristian et son épouse Maria Antonia Cristian obtiennent le droit de cité communal et cantonal.

Passé au vote, la demande à l'indigénat communal est accordée par applaudissements.

11. Statuer sur la demande d'admission à l'indigénat communal présentée par M. Antonino Pollaci et son épouse Giuseppa Scibetta.

M. le Maire Jean-Bernard Vallat présente la demande d'admission à l'indigénat communal présentée par M. Antonino Pollaci et son épouse Giuseppa Scibetta. M. Antonino Pollaci est né le 4 janvier 1940 en Italie. Il est arrivé en Suisse en 1963 et est domicilié à Bassecourt. Son épouse Giuseppa Scibetta est née le 2 octobre 1947. Elle est arrivée en Suisse en 1968 et est domiciliée à Bassecourt. Le couple est au bénéfice du permis C.

M. Antonino Pollaci se sent plus Suisse qu'Italien. Il n'a plus de famille en Italie. Il a construit sa vie en Suisse. Ils ont leurs amis, leurs enfants et leurs petits-enfants. Pour Mme Giuseppa Scibetta, cela fait bientôt 50 ans qu'elle vit en Suisse. Elle aimerait pouvoir voter et donner son avis sur le plan fédéral. Ils ne vont plus quitter la Suisse, où ils se sentent bien. Le couple est bien intégré et a adopté le style de vie suisse.

L'audition s'est déroulée le 2 novembre 2016. Au vu des renseignements recueillis, le Service de la population considère que toutes les conditions sont réunies pour que M. Antonino Pollaci et son épouse Giuseppa Scibetta obtiennent le droit de cité communal et cantonal.

Passé au vote, la demande à l'indigénat communal est accordée par applaudissements.

12. Constitution du bureau (collège présidentiel) pour 2017 et nomination de ses scrutateurs.

- a) 2^{ème} scrutateur ;
- b) 1^{er} scrutateur ;
- c) 2^{ème} vice-président ;
- d) 1^{er} vice-président ;
- e) Président.

- a) M. Patrick Ballaman (PS) propose Mme Yvonne Lucchina à la fonction de 2^{ème} scrutatrice. **Mme Yvonne Lucchina** est nommée par applaudissements.
- b) M. Michel Saner (PDC) propose M. Olivier Boillat à la fonction de 1^{er} scrutateur. **M. Olivier Boillat** est nommé par applaudissements.
- c) M. Jean-Luc Portmann (PCSI+RC) propose M. Daniel Joray à la fonction de 2^{ème} vice-président. **M. Daniel Joray** est nommé par applaudissements.
- d) M. Patrick Ballaman (PS) propose M. Lionel Rostagno à la fonction de 1^{er} vice-président. **M. Lionel Rostagno** est nommé par applaudissements.
- e) M. Jean-Luc Portmann (PCSI+RC) a le grand plaisir de proposer Mme Nicole Lachat comme présidente pour l'année 2017. Mme Lachat est actuellement 1^{ère} vice-présidente et est proposée à l'unanimité du groupe PCSI-RC. M. Portmann présente en quelques mots Mme Lachat. Née Hoffmeyer, elle est bourgeoise de Bassecourt. C'est une personne très active et très impliquée dans la vie des sociétés locales et villageoises. Mme Lachat est secrétaire-comptable à la maison de l'enfance de Haute-Sorne. Au niveau bénévolat, elle est secrétaire de la section de Bassecourt de la Fédération romande des consommateurs, caissière de l'Association Différences Solidaires pour la pratique du sport pour les personnes en situation de handicap et présidente de la Route des crèches. Au niveau politique, Mme Nicole Lachat a siégé au Parlement jurassien et au Conseil général de la Commune de Bassecourt, qu'elle a présidé à deux reprises. Le groupe PCSI+RC est convaincu que Mme Lachat fera une excellente présidente. Elle mettra toutes ces compétences au service de notre législatif et toute son énergie au bon fonctionnement de nos institutions et de notre Commune. Mme Nicole Lachat est nommée à la présidence du Conseil général pour 2017 par applaudissements.

M. Portmann félicite le président sortant Claude Humair qui a magnifiquement rempli sa fonction présidentielle. Il a su être à l'écoute de ses ouailles tout en rappelant les règles de fonctionnement du Conseil général avec beaucoup de diplomatie. Qu'il soit remercié pour son excellent travail.

Mme Nicole Lachat s'adresse au Conseil général en ses termes :

Mesdames, Messieurs,

Je suis sincèrement touchée de la confiance que vous m'accordez ce soir en me confiant la présidence du Conseil général. C'est avec enthousiasme que j'assumerai ce rôle et que je vous représenterai durant l'année 2017.

Il est bien difficile de reprendre les rênes laissées par Claude Humair : il a été un président plein de tact, de douceur, mais aussi qui a su faire respecter les règles de notre législatif avec une autorité toute en gentillesse et fermeté.

Un chaleureux merci à lui, de notre part à tous.

Pour ma part, et j'espère que vous le ressentez également ainsi, je ne me qualifierai pas de « politicienne », au sens pur et dur du mot. Je pense être quelqu'un d'ouvert aux idées et propositions venant de tous bords. Dans la gestion de notre commune, il faut avant tout œuvrer pour son amélioration et son bon fonctionnement. Les idées émises doivent être respectées et étudiées, et cela quel que soit le groupe politique qui les propose.

C'est un état d'esprit que je retrouve assez régulièrement ici, et j'en suis heureuse.

Je compte, bien entendu, sur le soutien de notre secrétaire Gérald et sur votre indulgence si parfois les nuances du règlement de fonctionnement, que j'ai essayé d'apprendre par cœur, me faisaient défaut lors des débats.... Pensez qu'un jour, vous serez vous aussi à ce poste et qu'un peu de solidarité est nécessaire ! Un grand merci d'avance !

Je vais conclure en vous présentant mes vœux pour de magnifiques fêtes de fin d'année, à vous et à vos familles et je vous donne rendez-vous en 2017 ! Très bonne fin de soirée !

Nicole Lachat

M. Claude Humair, président sortant, s'adresse au Conseil général en ses termes :

Chers collègues du conseil général, Monsieur le maire, Mesdames Messieurs les conseillères et conseillers communaux, Messieurs les employés de notre administration !

Je tiens tout d'abord à féliciter notre collègue Nicole Lachat pour son élection à la présidence de notre conseil général. Nicole je te souhaite une année présidentielle pleine de satisfaction et beaucoup de plaisir dans cette fonction que tu connais pour l'avoir déjà exercé au sein d'une ancienne commune appelée Bassecour ! Pour ma part j'ai trouvé cette fonction présidentielle très gratifiante, elle permet d'aller à la rencontre de beaucoup de concitoyens de recevoir et d'écouter leurs préoccupations mais également il faut le dire aussi des remerciements car un grand nombre de nos concitoyens sont reconnaissants pour notre engagement au service de la commune. J'ai donc vécu une année très enrichissante, non pas au sens pécuniaire je vous rassure, mais au sens humain et politique dans la compréhension du fonctionnement et de l'importance de nos institutions.

Au terme de cette 4^{ème} année de législature, je tiens par ces quelques mots à vous remercier chers collègues pour votre engagement, à remercier les membres de notre exécutif avec lequel j'ai pu entretenir des relations constructives au service de notre commune, remercier le personnel de notre commune, (en particulier G.Kraft et une pensée pour M.Guerdat (bon rétablissement) qui à mon sens fournit un travail exemplaire et qui a toujours su se montrer disponible lors de diverses sollicitations. Je remercie enfin tous nos concitoyens et concitoyennes qui s'engagent et travaillent au sein des nombreuses commissions dont nous avons besoin pour faire fonctionner une démocratie.

Il y a une année j'avais pris la parole en émettant quelques souhaits je pensais par exemple au délicat dossier des subventions aux sociétés de notre commune, à la gestion de nos infrastructures et autres. Ces dossiers ont avancé des propositions sont faites, des débats ont eu lieu d'autres auront encore lieu, mais cela avance cela se met en place et je suis donc optimiste et confiant dans le devenir de notre commune. L'harmonisation du fonctionnement de notre commune est sur la bonne voie et cela grâce à la bonne volonté de tous. Je ne vais pas être trop long car l'apéro nous attend ! mais je pense qu'un travail important a été accompli en 4 ans que cette 4^{ème} année a été intense au niveau de votre engagement à tous et que la 5^{ème} année qui vous attend Madame la présidente, année électorale qui plus est, risque également d'être très intense mais qu'elle vous apportera et nous apportera beaucoup de satisfaction.

Il me reste à vous présenter à tous ainsi qu'à vos familles mes meilleurs vœux pour l'année 2017, passez de belles fêtes.

Claude Humair

M. Jean-Bernard Vallat relève que pour la prochaine législature, nous n'aurons plus qu'un cercle électoral. Il émet le vœu que tous les villages seront représentés, avec une juste répartition. Il faudra également trouver des personnes pour chaque commission. C'est le travail des partis politiques. Il remercie ses collègues du Conseil communal, les membres du Conseil général, qui avez accompli ce qui vous était demandé. Le Maire remercie les membres du bureau et les chefs de groupes, tous les employés pour l'excellente collaboration, la presse et notre président Claude Humair. M. Jean-Bernard Vallat souhaite de belles fêtes de Noël et une bonne année 2017.

M. Claude Humair donne connaissance du dépôt d'une question écrite du groupe UDC+AB, signée par M. Damien Lachat et 4 autres personnes, intitulée "Bilan des fonds dans la commune". La question écrite est annexée au procès-verbal de la séance.

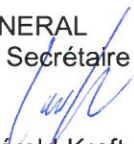
M. Claude Humair annonce l'assemblée d'information qui se tiendra immédiatement après la présente séance, concernant le crédit de Fr. 3'246'650,- pour la rénovation du bâtiment de l'école primaire de Bassecourt.

Constatant que l'ordre du jour de la séance a été passé en revue, M. Claude Humair remercie les membres du Conseil général et du Conseil communal pour leur participation et leur engagement. Il souhaite à toutes et tous une belle fin de soirée.

M. le Président invite tout le monde à prendre l'apéritif qui se déroule dans la halle de gymnastique.

M. Claude Humair lève la séance à 21h00.

Bassecourt, le 13 décembre 2016

AU NOM DU CONSEIL GENERAL	
Le Président	Le Secrétaire
	
Claude Humair	Gérald Kraft